

Les outils de régulation du foncier : contrôle des structures et SAFER

PUBLIC CIBLE

Prioritairement les représentant.es au sein des Commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) et des Comités techniques ou Conseils d'administration des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Autres référents fonciers locaux.

OBJECTIFS

Savoir utiliser les principaux outils de maîtrise du foncier agricole (contrôle des structures SAFER) dans les situations rencontrées.

ENJEUX

Les conflits d'usage et la pression foncière sur les terres agricoles sont de plus en plus forts. Cette situation se fait encore plus sentir dans les zones péri-urbaines. Dans un tel contexte, il est primordial que les agriculteurs et représentants au sein des commissions connaissent et sachent utiliser les principaux outils de maîtrise du foncier agricole que sont le contrôle des structures et la SAFER.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Jour 1 :
Historique, organisation de la SAFER, missions
Intervention amiable et exercice du droit de préemption par la SAFER
Procédure d'attribution (appel à candidature, comité technique départemental, décision)
Présentation du mécanisme du contrôle des structures et champs d'application ;
Procédure d'examen d'une demande d'autorisation d'exploiter (publicité des demandes, incidences des concurrences, rôle de la CDOA, recours possibles...)
Lien entre SAFER et contrôle des structures

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation lors d'un exposé, questions-réponses, exemples de situation. Tour de table et synthèse.

MOYENS MATÉRIELS

Documents synthétiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Le questionnaire de satisfaction est distribué à la fin de la journée de formation.

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert,qualiopi

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR Occitanie

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 08/11/2022

MODALITÉS D'ACCÈS

les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

TARIFS

Coût de la formation : 203 €. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Responsable de stage Cécilia Darbouret
adearlr.formation@gmail.com
ARDEAR Occitanie
Mas de Saporta
34875
LATTES cedex
Tel. 04.67.06.23.67
N° d'organisme de formation :
91300280330

MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

SATISFACTION : 100

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
10/11/2022	57 Bd Frédéric Mistral 34500 Hérault	Albane LAMY - Animatrice - Confédération paysanne de l'Hérault

THÈMES

Etre acteur sur son territoire

Foncier

PARTENAIRES

Confédération Paysanne Languedoc-Roussillon

FINANCEURS

VIVEA